

[ACCUEIL \(/\)](#)

[IDÉES - DÉBATS \(HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/IDEES-DEBATS/\)](#)

[LE CERCLE](#)

## Brexit : le début de la fin

[LAURENT COHEN-TANUGI \(HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/?ID=83125\)](#) / avocat et essayiste | Le 22/01 à 08:30 | Mis à jour à 10:00



Des partisans du maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne devant le parlement britannique, le 15 janvier. - James Veysey/REX//Sipa

**LE CERCLE/POINT DE VUE - En rejetant l'accord de divorce conclu avec l'UE, les parlementaires britanniques ont de facto rejeté le Brexit lui-même. Ils ne laissent par défaut sur la table que la perspective d'un maintien dans l'Europe.**

Et si le rejet massif par le Parlement britannique de l'accord de retrait de l'Union européenne (UE), laborieusement négocié par Theresa May, inaugurerait non pas le chaos, mais le retrait... du Brexit lui-même ? L'hypothèse semble à première vue audacieuse, voire farfelue, mais l'est-elle vraiment ?

PUBLICITÉ

L'accord de sortie de l'Union européenne, rejeté mardi 15 janvier, (<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0600522237251-brexit-les-premieres-reactions-apres-le-rejet-de-laccord-2236534.php>) représentait l'aboutissement d'une tentative héroïque de Mme May de concilier l'inconciliable : respecter le vote d'une (courte) majorité du peuple britannique, ([https://www.lesechos.fr/24/06/2016/lesechos.fr/0211062972952\\_recit---brexit--le-jour-d-apres.htm](https://www.lesechos.fr/24/06/2016/lesechos.fr/0211062972952_recit---brexit--le-jour-d-apres.htm)) tout en s'efforçant d'en limiter au mieux les innombrables dégâts pour le Royaume-Uni. Il fut indiqué clairement tant par Michel Barnier au nom de l'UE que par Downing Street que cet accord n'était plus négociable. « *This is it ! : l'accord représente la traduction raisonnable du Brexit dans la réalité, sauf à envisager un 'no deal' désormais très largement considéré comme suicidaire, et dénoncé par Westminster.* »

En rejetant l'accord de divorce conclu avec l'UE, les parlementaires britanniques ont donc de facto très largement rejeté le Brexit, ne laissant par défaut sur la table que la perspective d'un maintien dans l'UE, selon une modalité ou une autre. Aussi paradoxale soit-elle, cette conclusion n'a pas la seule logique pour elle.

## Une sortie du Brexit... à l'anglaise

Revenons en arrière. En soumettant l'avenir européen du Royaume-Uni aux aléas du référendum pour des raisons de pure politique intérieure, David Cameron détournait la plus vieille démocratie parlementaire de l'époque moderne de ses traditions et de ses responsabilités. Puis, une fois connue l'issue du référendum, le « Brexit means Brexit » de Theresa May continuait de marginaliser un Parlement divisé, mais qui avait néanmoins voté pour le maintien dans l'UE à une très large majorité.

Westminster reprend aujourd'hui la main, en se rendant à l'évidence - mieux vaut tard que jamais : le deal négocié par Downing Street n'est pas aussi favorable que celui dont bénéficiait le Royaume-Uni comme membre de l'UE, et aucun autre accord ne le sera jamais. La conclusion s'impose.

---

### À LIRE AUSSI

**>Brexit : les 15 questions qui inquiètent entreprises et ménages** (<https://www.lesechos.fr/industrie-services/dossiers/0600542099458/0600542099458-brexit-les-15-questions-qui-inquietent-entreprises-et-menages-2237958.php>).

Dès lors, les voies de sortie du Brexit peuvent conjuguer plusieurs modalités, avec la bénédiction des Vingt-Sept : report de la date butoir du 29 mars, (<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0600525921766-pour-les-europeens-un-report-du-brexit-naurait-pas-de-sens-2236755.php>) révocation unilatérale de la notification de l'article 50, second référendum, (<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0600533126046-brexit-plus-de-170-patrons-britanniques-appellent-a-un-nouveau-referendum-2237054.php>) mené cette fois en connaissance de cause et à l'abri des manipulations de l'opinion, voire vote parlementaire, juridiquement possible dans un pays dépourvu de tradition référendaire et où le référendum n'a qu'une valeur consultative.

Ruse de la raison, ou manière toute britannique de pratiquer le billard à plusieurs bandes ? Sans doute un peu des deux, mais en dépit des arrière-pensées politiciennes des uns et des autres, le vote du 15 janvier a peut-être ouvert la voie d'une sortie du Brexit... à l'anglaise. Il était temps !

**Laurent Cohen-Tanugi** est avocat et essayiste.